N° 7231 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 24 Janvier 1896

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Ligues, 26 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Dimanche 26 Janvier
l'Avenir de Roubaix-Tourcoing
commencera
LE SERMENT d'une MÈRE
Roman de A. MATHEY

LES CONTES du Jeudi

La fille du contre-maître

Madame veuve Desmaretz qui dirigeait elle-même depuis la mort de son mari l'importante usine des bois de Villauxois, était, ce matin-là, fort soucieuse.

Son fils Georges qu'un brillant examen subi à sa sortie de l'école centrale, avait pourvu du titre d'ingénieur civil, allait revenir pour remplacer sa mère à la tête de la fabrique. Elle l'attendait d'un moment à l'autre.

Ce n'était pourtant point l'abandon de ses fonctions directoriales qui la troublait.

Mme Demaretz, femme énergique, n'avait lutté jusqu'alors que pour conserver à son fils, qu'elle adorait, l'usine dont il allait devenir le chef.

La situation de la maison était des plus prospères — Douze cents ouvriers trouvaient-là, une occupation constante, un salaire largement rémunérateur. Aussi, jamais de grève dans la fabrique. Jamais de manifestations de mécontentement. Ajoutons que la veuve savait faire excuser sa demi-douzaine de millions par des libéralités quotidiennes qui la rendaient populaire à dix lieues à la ronde.

Et pourtant, Madame Desmaretz avait au front le plis des soucis, à la commissure des lèvres la contracture des amertunes.

Son fils Georges avait 27 ans, l'âge où le cœur est encore malléable et de prise facile.

Or, il y avait à la caisse de la fabrique mademoiselle Suzanne Lantoy, une blonde adorablement jolie, entourée de l'estime de tous et méritant par son caractère droit et profondément honnête, la considération dont elle était l'objet.

Et Mademoiselle Lantoy inquiétait Madame Desmaretz.

⁂

Suzanne était la fille d'un contre-maître de l'usine, mort au service de la maison, dix ans auparavant.

Le contre-maître, un jour qu'un incendie avait éclaté dans un des pavillons voisin, de la chambre des machines, s'était précipité tête baissée à travers le brasier pour ouvrir les soupapes et prévenir une explosion dont les conséquences pouvaient être terribles pour le personnel des ateliers placés au fond de la cour et qui n'avait pas eu le temps de s'enfuir.

Le brave homme avait réussi dans son héroïque tentative mais en sauvant la vie à trois cents personnes, il avait sacrifié la sienne.

On le releva mort, quand on put, l'incendie vaincu, parvenir jusque-là.. L'asphyxie avait eu raison de ce vaillant.

On fit à ce courageux ouvrier, des obsèques grandioses.

Monsieur Desmaretz père, qui vivait encore à ce moment, conduisit lui-même le deuil et au bord de la fosse, en homme de cœur qu'il était, il jura de ne jamais abandonner l'enfant de son brave contre-maître.

Tous les ouvriers entendirent ce serment, et il y eût comme un pacte de famille entre ce patron et ses ouvriers.

Suzanne fut placée dans un pensionnat où elle apprit tout ce que doit savoir une femme qui, née sans fortune, peut avoir un jour à lutter pour se créer au soleil une place honorable.

Elle subit avec succès les examens devant la conduire à l'obtention du brevet supérieur et une fois munie de ce diplôme, madame Desmaretz, devenue veuve dans l'intervalle, la nomma caissière de l'usine.

Pendant les vacances, Suzanne, avait fait la connaissance de Georges et une sympathie bien compréhensible s'était établie entre les deux enfants.

Mme Desmaretz n'y prit point garde tout d'abord mais quand elle vit que l'amour naissait dans ces deux cœurs, elle s'empressa d'envoyer son fils terminer à Paris ses études.

Quelques années se passèrent. Georges entra à l'École centrale, en sortit un des premiers et à l'heure où il allait revenir, Mme Desmaretz se sentait inquiète.

Elle ne croyait pas à la persistance d'un sentiment d'amour entre Suzanne et Georges, mais elle redoutait une rechute possible et malgré l'estime et l'affection très-réelle qu'elle éprouvait pour Mademoiselle Lantoy, elle rêvait pour son fils une alliance d'un caractère plus élevé dans l'ordre social.

C'est pourquoi, après avoir longuement réfléchi, elle se décida à faire appeler Suzanne.

— Ma chère enfant, lui dit-elle, j'ai attendu jusqu'au dernier moment avant de vous faire part de ma résolution, mais l'heure est venue. Il faut vous apprêter à nous quitter.

Suzanne suffoquée par cette brusque apostrophe, dut s'appuyer au dos d'un fauteuil pour ne point tomber.

— Je comprends votre saisissement continua madame Desmaretz, mais je vais vous expliquer les motifs de ma décision et vous êtes trop sensée, trop honnête pour ne point vous y soumettre sans protestation.

Mon fils Georges va revenir tout à l'heure. Or, vous êtes jolie, trop jolie et trop supérieure par l'esprit pour ne point jeter le trouble dans le cœur de mon fils. Comme je le destine à une jeune fille dont la situation de fortune répond à la sienne, je me vois dans la douloureuse nécessité de vous éloigner d'ici.

Je me hâte d'ajouter que je n'ai pas oublié le serment de mon mari. Je vous remettrai tout-à-l'heure, au moment de votre départ, une somme importante et une lettre de recommandation pour une maison qui vous accueillera bien. J'ai déjà parlé de vous et vous serez là-bas mieux peut-être que vous n'êtes ici. J'ajoute que je vous doterai de cinquante mille francs, le jour où vous aurez choisi un époux.

Suzanne reçut ce discours en pleine poitrine; en fille vaillante, elle retint ses larmes, ne répondit rien, et pâle comme une morte, se dirigea vers la porte qu'elle ouvrit d'une main tremblante. Mais en arrivant sur le seuil, ses forces la trahirent. Il lui sembla tout-à-coup que tout dansait autour d'elle; le sang afflua à ses tempes, elle eut dans les oreilles le sourd bourdonnement précédant les défaillances et brusquement, tournant sur elle-même, elle poussa un faible cri et s'abattit sur le sol avec la rigidité d'une cataleptique.

⁂

Une heure après, la jeune fille que des soins empressés avaient fait promptement revenir à elle, montait à sa chambre et préparait sa malle pour un départ immédiat.

Le bruit de cet événement s'était répandu dans la fabrique avec la rapidité d'une traînée de poudre enflammée. Le travail s'arrêta partout et en plein air, au milieu de la cour, il y eut un conciliabule entre tous les contre-maîtres de l'usine.

⁂

A ce moment, Georges arrivait. Sans prendre garde à ce qui se passait, il traversa rapidement la cour, envoya à la volée un bonjour amical aux ouvriers et vint se jeter sur le cœur de sa mère qu'il n'avait pas vu depuis six mois.

Après un long échange de tendresses, Georges demanda des nouvelles de la maison et après avoir un peu tourné autour de la question, il s'inquiéta de Suzanne.

Madame Desmaretz, très embarrassée, allait lui répondre, lorsque tout à coup, la porte s'ouvrit et le doyen des contremaîtres parut sur le seuil.

— Pardon Madame, excusez-moi, Monsieur Georges, dit-il, sans avancer d'un pas, mais je voudrais vous dire un mot qui vous intéresse tous les deux.

— Avance, mon vieux Jacques, répondit le jeune homme. Et le regardant plus attentivement il ajouta :

Tu as l'air fort ému que t'arrive-t-il donc ?

— Il y a Monsieur Georges que pour la première fois depuis trente ans que l'usine marche, nous nous mettons tous en grève.

— En grève !... Et pourquoi ? interrogea Georges plus surpris qu'inquiet, car la chose lui paraissait impossible, tous les ouvriers étant de fondation les amis des patrons.

— Il y a qu'on vient de chasser Mademoiselle Suzanne et dame ! vous comprenez : ça nous retourne tous ! Elle n'a rien fait cette petite pour être traitée ainsi, alors, tous... nous suivons le mouvement. Les ouvriers, voyez-vous Monsieur Georges, c'est de la bonne pâte, mais ça n'aime pas les injustices.

Georges stupéfait regarda sa mère.

Madame Desmaretz, sans lever les yeux, répondit :

— Je n'ai pas chassé Suzanne. Je l'ai simplement placée autre part et je lui ai, en même temps, assuré une petite fortune, afin qu'elle soit toute sa vie à l'abri du besoin.

— Et pourquoi avez-vous renvoyé cette jeune fille ? interrogea Georges, d'une voix tremblante d'émotion.

— Parce que je suis votre mère et que je dois veiller à vos intérêts, mon fils, répondit lentement madame Desmaretz. La présence de Suzanne ici vous compromettrait tous les deux. Il y a entre vous trop d'affection d'enfance pour que la réputation de cette enfant ne souffre pas de cette intimité. Il y a lieu dans son intérêt de l'éloigner d'ici. Vous ne pourriez pas empêcher les mauvaises langues de médire. Vous comprendrez Georges qu'il est impossible que vous restiez tous deux sous le même toit.

— Comment ! ce n'est que cela ! fit Georges, vous avez peur que je compromette Suzanne ! Dans ce cas, Jacques, va la chercher, et reviens.... avec beaucoup de monde.

— Qu'allez-vous faire ? demanda Mme Desmaretz subitement inquiète.

— Rien qui ne soit digne de vous et de moi, ma mère, répondit Georges.

⁂

Quelques minutes après, un grand bruit venant de l'antichambre annonçait le retour du doyen de la fabrique... et la venue de nombreux ouvriers. Jacques tenait Suzanne par le bras. Sans mot dire, le vieux contremaître la conduisit entre Georges et sa mère.

Alors Georges souriant, sans s'inquiéter de la pâleur de la jeune fille, lui prit les deux mains et devant tous les ouvriers qui peu à peu sortant du couloir, envahissaient la pièce; devant sa mère qui, blanche elle aussi comme un flambeau de cire, regardait son fils, le jeune ingénieur dit :

— Mademoiselle Suzanne Lantoy, je vous aime depuis sept ans. C'est un long stage, et la durée de mon affection passée vous garantit de mon affection dans l'avenir. Voulez-vous me faire l'honneur d'être ma femme ?

Je ne connais personne plus digne que vous de porter le nom sans tâche que m'a légué mon père.

Suzanne sans répondre, mais les yeux envahis par les larmes, se tourna vers Mme Desmaretz.

Celle-ci regardant son fils et comprenant que rien désormais ne le séparerait de Suzanne, poussa un soupir et dit, avec plus d'émotion qu'elle ne voulait en montrer :

— Tu as toujours été un enfant gâté à qui je n'ai jamais rien su refuser.

Georges, sans répondre, l'embrassa follement. Puis, reprenant son sang-froid, et se retournant vers les ouvriers, dont plusieurs s'essuyaient franchement les yeux, sans chercher à dissimuler leurs sentiments, il dit :

— Quant à vous, mes camarades, vous avez à ce qu'il parait l'intention de vous mettre en grève.

— Oh ! plus maintenant, monsieur Georges, s'écrièrent-ils.

— Eh bien, continua Georges, nous allons nous y mettre ensemble pour un jour. Demain l'usine chômera. Nous fêterons tous en famille les fiançailles de Suzanne et de votre patron et ami.

Et pendant que les ouvriers acclamaient le brave jeune homme, sa mère lui dit en souriant :

— Tu tiens bien de ton père, mon pauvre Georges : Tu as plus de cœur que de cervelle.

— Maman, répondit doucement Georges; ne fais pas la forte... Tu sais bien que je tiens de vous deux.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

La comptabilité des Fabriques

M. Combes, ministre des cultes, vient de communiquer à tous les évêques de France le texte d'une lettre qu'il adresse à M. de Cabrières, évêque de Montpellier, en réponse à une lettre de celui-ci sur la comptabilité des fabriques.

M. Combes déclare tout d'abord que « la publicité donnée à sa lettre par M. de Cabrières, contrairement à toutes les règles administratives et sa communication au clergé de son diocèse constituent une véritable excitation à la non-exécution de cette réforme et pourrait dès lors le dispenser de répondre à ses observations ». Et il *ajoute :*

Je tiens à vous rappeler sommairement, monsieur l'évêque, que le temporel de l'Église a, en principe, toujours été nettement séparé du spirituel et nettement considéré comme d'ordre laïque et que les deniers encaissés par les établissements ecclésiastiques provenant des dons, legs ou de taxes régulièrement frappées sur des citoyens français, en vertu d'autorisation du pouvoir civil, constituent au premier chef des deniers publics.

D'autre part, il n'est pas d'établissement public — et les fabriques sont des établissements publics — sans budget et comptes régulièrement approuvés et contrôlés, et ce contrôle semble d'autant plus nécessaire *à l'égard des fabriques que, de votre aveu* même il se produisait dans la gestion de certains de ces établissements ecclésiastiques des négligences qui, il est bon de ne pas l'oublier, retombaient, en fin d'exercices, aux termes de la législation en vigueur, *sur les caisses communales*...

J'ajoute, monsieur l'évêque, que les craintes que vous émettez, au sujet de la désertion des conseils de fabrique et de la démission en masse des membres de ces assemblées me semblent absolument chimériques, puisque, sur tous les autres points du territoire, excepté dans votre diocèse, on a compris qu'en cherchant à régulariser la situation financière des fabriques, l'État a montré seulement l'importance qu'il attache au bon fonctionnement de ces établissements et la nécessité de mettre fin à des conflits regrettables.

Je donne donc l'ordre, comme mes prédécesseurs, de tenir la main à ce que les établissements ecclésiastiques du diocèse de Montpellier se conformeront à la loi comme toutes les autres fabriques de France, sous peine de s'exposer aux sanctions pénales et administratives que M. Poincaré a si bien résumées dans sa circulaire du 19 août 1895 dont vous avez reçu un exemplaire.

LES INSTITUTEURS
ET LES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Sur la demande de M. Guyot-Dessaigne, ministre des travaux publics, le conseil de réseau *des chemins de fer de l'État vient de décider* que les instituteurs et les institutrices pourraient voyage, avec une réduction de 50 0/0 sur la seule présentation de leur carte d'identité.

Le ministre espère que les grandes compagnies finiront également par adopter cette mesure si juste et si populaire.

Échos et Nouvelles

On a abattu dans les environs de Wettmar, près de Hanovre (Prusse), une perdrix dont la cuisse droite donnait naissance à deux pattes; l'une était de constitution normale, et l'autre dotée d'un seul *doigt et impropre à tout service.*

⁂

Il vient de se créer avec siège social à Vienne (Autriche), un club autrichien de chiens de luxe.

⁂

En Espagne, on n'utilise presque plus les tuiles en terre cuite pour couvrir les toits. On ne se sert plus que de tuiles en papier mâché moulées sous une forte pression.

⁂

Un petit-fils qui boude !
Guillaume II a décidé de ne pas prendre part, cette année, aux régates de Cowes, en Angleterre. Il a même donné l'ordre d'arrêter les travaux du yacht qu'il avait commandé à un chantier de construction anglais, spécialement pour cette solennité nautique.

⁂

Le frère de M. Nuger, l'étudiant tué pendant les troubles du Quartier-Latin, vient de se brûler la cervelle dans un accès de délire alcoolique.

⁂

Pétition adressée à la Chmbre. Le sieur Aubourg, au Hâvre, (Seine-Inférieure) demande qu'il soit établi sur les oiseaux d'agrément un impôt dont le produit servirait à majorer les retraites pour la vieillesse.

Nos Dépêches
Par Fil Téléphonique Spécial

A MADAGASCAR

Paris, 22 janvier. — M. Laroche, résident général de France à Madagascar, a adressé au gouvernement le télégramme suivant :

« Tananarive, 18 janvier. — La reine a signé aujourd'hui, sans aucune modification, la convention que j'avais apportée. La situation est tranquille. »

Paris, 22 janvier. — Il est probable que le gouvernement fera distribuer le Livre jaune ou publier la nouvelle convention que M. Laroche va faire signer à la reine de Madagascar. Cette convention a été inspirée par la déclaration ministérielle lue à la Chambre le lendemain de la constitution du Cabinet Bourgeois.

MORT D'UN PRÉFET

Chartres, 22 janvier. — M. Sostène Despretz, *préfet d'Eure-et-Loir*, est mort ce matin, à l'hôtel de la préfecture, enlevé presque subitement par une angine de poitrine. M. Despretz était né à Lucheux (Somme) le 20 septembre 1843. Il avait été sous-préfet de Cambrai.

LES Obsèques de M. Floquet

Paris, 22 janvier. — Aujourd'hui à une heure, ont eu lieu, en grande solennité, les obsèques de M. Floquet.

A midi, le corps a été exposé dans une chambre funèbre, disposée dans la cour de la maison mortuaire.

La levée du corps a eu lieu à une heure.

Le cortège

Aussitôt le cortège s'est formé dans l'ordre suivant :

Un détachement de gardiens de la paix du service des voitures, sous les ordres de M. Roudil, officier de paix ;

Les chars de couronnes et de fleurs ;

Délégation des enfants du onzième arrondissement, précédée de leur couronne en fleurs naturelles ; roses, lilas et violettes ;

Ecole Braille ;

Instituteurs et institutrices du septième arrondissement ;

Délégation des comités du onzième arrondissement, précédée de leur couronne ;

La municipalité du onzième arrondissement, précédée de sa couronne ;

La délégation de la préfecture de la Seine et des divers services, précédée de la couronne de M. Poubelle, préfet de la Seine, et des autres couronnes de la préfecture, portées par le personnel de la Ville ;

Corbillard de 3e classe, suivi des domestiques du défunt ;

Les membres de la famille ;

M. le général Tournier, représentant le président de la République ;

M. Loubet, président du Sénat ;

M. Bourgeois, président du conseil ;

Les sénateurs et les députés ;

Les conseillers municipaux et les conseillers généraux ;

Les maires et adjoints de Paris ;

Les maires, adjoints, conseillers municipaux du département de la Seine et de la commune de Rueil (Seine-et-Oise) ;

Les délégués des loges maçonniques ;

L'Association des journalistes républicains ;

La Société pour l'instruction élémentaire ;

La Mutualité commerciale ;

La délégation des associations ouvrières de production ;

L'Asscciation d'Alsace-Lorraine.

Le corbillard

Le corbillard, des plus simples, disparaissait sous les couronnes et les fleurs. Les cordons du poêle étaient tenus par MM.

Peytral, vice-président du Sénat, représentant le Sénat ;

Sarrien, vice-président de la Chambre des députés, représentant la Chambre ;

Paul Doumer, ministre des finances, représentant le gouvernement ;

Pouillet, bâtonnier de l'ordre des avocats ;

Ranc, sénateur, président de l'Association des journalistes républicains ;

Pierre Baudin, vice-président du Conseil municipal ;

Louis Lucipia, président du Conseil général ;

Poubelle, préfet de la Seine.

Les couronnes

Parmi les couronnes, citons celles de M. Félix Faure et du gouvernement de la République, du Conseil municipal, du Conseil général, du Grand-Orient, de la Chambre et du Sénat.

Puis celles de MM. Brisson, Goblet, Claretie, Lockroy, de Mmes Jules Ferry, Burdeau, Jeanne Hugo.

Remarquées encore, les couronnes des journalistes républicains, des Alsaciens-Lorrains, de la ville de Rueil, etc., etc.

Au Père-Lachaise

Le convoi funèbre s'est rendu directement au cimetière du Père-Lachaise.

Au Père-Lachaise, le corps a été provisoirement déposé dans le caveau de la famille Risler.

Il sera inhumé définitivement plus tard dans une concession perpétuelle votée par les conseillers municipaux de Paris à leur ancien collègue.

De nombreux discours ont été prononcés.

Discours de M. Bourgeois

M. Bourgeois, *président du Conseil*, prononce un discours très émouvant :

J'apporte, dit-il, le suprême hommage de la République à l'un de ses serviteurs les plus fidèles et les plus passionnés, au lendemain de la mort de ce noble et vaillant citoyen, qui m'avait appelé à combattre auprès de lui au temps des luttes, et dont je m'honore d'être demeuré l'ami.

Aux heures de tristesse, j'éprouve une trop profonde émotion personnelle pour pouvoir retracer comme il conviendrait les services rendus par Charles Floquet à cette cause de la liberté politique à laquelle, de la vingtième année aux derniers jours de sa vie, il s'est vraiment donné tout entier.

A quoi bon, d'ailleurs, rappeler les détails de cette existence dont l'invariable unité fait la réelle grandeur ?

M. Bourgeois retrace brièvement la brillante carrière oratoire de M. Floquet, comme avocat, sous l'Empire, puis comme député, président de la Chambre et ministre.

Il continue :

L'homme en Charles Floquet, valait le citoyen ; il avait la constance dans ses amitiés comme dans ses opinions, le culte de tous les sentiments généreux, le dédain de toutes les intrigues, la loyauté chevaleresque et le plus généreux désintéressement. Il est deux choses, la peur et la haine, qu'il a toujours ignorées.

Celle qui a été si véritablement et si noblement la compagne de sa vie nous le disait, il y a deux jours, au chevet de son lit de mort : « Contre les plus passionnes, les plus violents, les plus odieux de ses adversaires, il n'a jamais eu une parole personnelle de colère ou d'amertume. »

M. Bourgeois termine ainsi :

Il était de ces soldats qui tendent, la bataille finie, la main à l'ennemi blessé, n'ayant eu, au plus violent de la mêlée, d'autre passion au cœur que celle de la défense du drapeau.

C'est pourquoi, autour de son cercueil, s'est fait le grand silence du respect universel.

La Chambre tout entière, sans distinction de partis, levait la séance en signe de deuil à la nouvelle de la mort de son ancien président.

Le gouvernement de la République est également aujourd'hui l'interprète de tous, même de ceux qui l'ont le plus passionnément combattu, en apportant à la veuve de Charles Floquet l'hommage d'une sympathie profonde et en disant le souvenir que garderont de ce grand soldat de la démocratie tous les *Français fidèles à l'esprit de la Révolution française*, tous ceux qui aiment également la Patrie et la Liberté.

Discours de M. Poincaré

M. Poincaré, vice-président de la Chambre, a pris ensuite la parole aux lieu et place de M. Henri Brisson, retenu par son récent deuil.

M. Poincaré fait l'éloge du défunt et constate qu'il n'a laissé partout *que des regrets*. Il rappelle comment M. Floquet s'acquitta de ses fonctions de président de la Chambre.

C'est par ce mélange de finesse et d'austérité qu'il dominait, avec une merveilleuse aisance, le tumulte des Assemblées. A la justesse du coup d'œil, à l'habileté dans le choix du moment, à la promptitude de la décision, à l'impassibilité du sang-froid, il joignait, dans les heures les plus orageuses, la supériorité d'une bonhomie *charmante, un art exquis* d'ironie courtoise, toute une science très parisienne d'observations calmantes et de reparties inoffensives. Il était bien le président d'une Chambre française, d'une de ces Chambres où l'à-propos d'un trait fine, *ment aiguisé fait le plus souvent tomber la fureur* des passions et où la raison aimable finit toujours par triompher.

On sentait, en outre, que cet esprit si solidement attaché à ses vieilles convictions s'était élevé, par la *pratique d'une tolérance éclairée*, à une grande maîtrise dans l'impartialité ; et, tout en demeurant fidèle à ses opinions et à ses amitiés, il savait, sans effort, rendre justice à ses adversaires. Il avait un culte religieux pour la liberté ; et la même ardeur qu'il eût mise à défendre la sienne, il la dépensait loyalement à faire respecter celle d'autrui.

Après avoir rappelé brièvement la carrière de M. Floquet et les amertumes qui l'assaillirent à la fin de sa vie, M. Poincaré termine ainsi :

Les plus jeunes d'entre nous, messieurs, ne peuvent que gagner et devenir meilleurs à l'évocation du temps déjà lointain où se préparait, dans la fièvre de l'espérance, la victoire de la liberté, et où nos anciens, serrés coude à coude, marchaient, sous un drapeau fraternel, vers le même idéal de justice humaine. Charles Floquet a été un de ceux qui ont vécu et qui sont morts les yeux invariablement fixés sur cet idéal et nous conserverons pieusement la mémoire de ce dévoué républicain, de ce galant homme, de ce bon serviteur de la patrie.

Discours de M. Ranc

M. Ranc, *sénateur de la Seine, parle au nom* l'Association des journalistes républicains dont M. Floquet a fait partie dès le début. L'orateur s'attache à démontrer que le défunt aimait la presse qu'il a toujours défendue. Il rappelle que M. Floquet collabora à de nombreux journaux, notamment sous l'Empire, dans lesquels il n'a cessé de combattre le bon combat.

Faut-il dire maintenant, ajoute M. Ranc, que dans toutes les rédactions où Floquet a passé, dans celles qu'il a dirigées, il était aimé de tous ses collaborateurs pour la sûreté de son commerce, sa bonne camaraderie et aussi pour cette grâce, cet esprit, cette humeur charmante que ses amis connaissaient bien, mais qui ont été pour le monde politique comme une révélation lorsqu'il a été appelé à présider aux travaux de la Chambre.

Autres discours

M. Mayon, directeur de l'ébénisterie parisienne, a prononcé quelques paroles au nom des associations ouvrières et des sociétés de coopération.

M. *Pouillet*, bâtonnier de l'ordre des avocats, a fait, au nom du barreau, l'éloge du défunt, dont il a célébré l'éloquence.

Enfin, MM. Bérenger ont parlé au nom du *Sénat ; Baudin, au nom du Conseil municipal ;* Lucipia, au nom du Conseil général.

Citons encore les discours de MM. Sincholle, au nom du comité de l'ordre de la franc-maçonnerie ; Le Génisel, au nom de la municipalité du onzième arrondissement ; Guillin, au nom du comité d'action républicaine, et Kœchlin au nom de l'association d'Alsace-Lorraine.

Les pick-pockets

La foule qui s'était amassée sur le parcours du convoi de M. Floquet, le long de l'avenue de la République, a été mise en coupe réglée par *une bande de pick-pockets*.

Les agents ont pu en arrêter quatre qui portaient chacun plusieurs porte-monnaie et des sommes variant de 50 à 200 francs. Tous ces jeunes gens ont été envoyés au Dépôt.

Le voyage de M. Félix Faure

Paris, 22 janvier. — Le président de la République va, on le sait, faire dans le midi de la France un voyage dont le but principal est d'assister aux fêtes qui seront données à Nice à l'occasion de l'inauguration du monument commémoratif de la réunion de cette ville à la France. De nombreuses délégations se succèdent en ce moment à l'Elysée, où elles viennent inviter M. Félix Faure à s'arrêter au cours de son voyage dans les villes se trouvant sur le parcours. Ce matin, par exemple, le président a reçu le préfet des Bouches-du-Rhône, les sénateurs et députés de ce département, les maires et adjoints de Marseille, d'Aix et d'Arles. Voici, à titre de primeur, l'itinéraire du voyage présidentiel *qu'aucun journal n'a encore publié :*

M. Félix Faure, partira de Paris le 1er mars au matin. Il passera l'après-midi du même jour et la journée du lendemain à Lyon. Il se rendra ensuite directement à Toulon où il passera la journée du 3.

De Toulon, le président ira, très probablement à Nice où il séjournera le 5 et le 6. Le lendemain 6, il partira pour Marseille et passera dans cette ville la fin de la journée et celle du lendemain tout entière. La matinée du 8 sera consacrée à Aix et l'après-midi à Arles. Le train présidentiel s'arrêtera en outre quelques instants dans différentes gares du parcours pour permettre aux autorités et aux populations de venir saluer le chef de l'Etat. D'Arles, M. Félix Faure rentrera directement à Paris. Si le voyage de *Toulon à Nice se fait par mer (ce point est* seul qui reste à régler), le cuirassé portant le premier magistrat de la République sera escorté par l'escadre de la Méditerranée.

T. H.

A NICE

Nice, 22 janvier. — La commission nommée par le conseil municipal de Nice pour organiser les fêtes du Centenaire a arrêté le programme suivant, qui sera soumis au président de la République.

Le 3 mars, arrivée du Président de la République ; revue des troupes et réceptions officielles.

Le 4 mars, 10 heures du matin ; inauguration du monument du centenaire ; à 7 heures du soir, banquet au Casino ; illumination des jardins ; bal à l'Opéra.

Le 5 mars, M. Félix Faure se rendra à Menton pour inaugurer le monument que cette ville d'extrême *frontière a élevé aussi, en commémo*ration de sa réunion à la France ; le soir, retour à Nice, où auront lieu les fêtes organisées à la Préfecture.

L'usine Hotchkiss incendiée

Paris, 22 janvier. — Un incendie a détruit en partie, *cette nuit, les immenses ateliers occupés* Saint-Denis, près Paris, par les établissements Hotchkiss, où l'on fabrique les canons connus.

Les dégâts s'élèvent à plus d'un million. Outre l'outillage, qui a été détruit, cent cinquante canons, qui étaient prêts à être livrés, dont quarante à la France, ne seront plus utilisables. Les directeurs vont faire le possible pour que le travail puisse reprendre dans les ateliers qui ont été épargnés par le feu.

On croit que l'incendie pourrait bien être dû à la malveillance.

L'affaire LEBAUDY

Jacques Saint-Cère et l'espionnage

Paris, 22 janvier. — M. Félix Lacaze publie la déclaration qu'il doit aller faire à M. Clément au sujet de l'accusation d'espionnage portée par M. Pierre de Lano contre Rosenthal, dit Jacques Saint-Cère.

Après avoir raconté quelles leçons de chauvinisme exalté donnait Rosenthal, M. Lacaze ajoute :

Quelques mois plus tard, à Berlin, à la table amie de Mme Vilna Parlaghi, dont je ne puis taire le nom, j'apprenais qu'à l'époque même — au moment de son voyage à Carlsbad — où M. Jacques Saint-Cère m'adressait, à Vienne, les leçons de chauvinisme énigmatique que j'ai dites, il promettait et jurait de cesser sa campagne acharnée contre Guillaume II et de *ne plus jamais l'attaquer quoi qu'il fit*, si le souverain le recevait. Et puisque Mme Parlaghi l'a dit déjà rien ne m'empêche d'ajouter qu'il offrait de faire décorer de la Légion d'honneur la grande artiste, si cette entrevue lui était ménagée par elle — *« il s'agissait pour lui d'une affaire de trente mille francs. »*

La journée au Palais

Paris, 22 janvier. — L'ère des arrestations, des perquisitions même, s'est définitivement terminée par l'entrée au dépôt de M. Carles des Perrières.

Le juge d'instruction semble toucher à la période précédant la clôture de l'affaire. Il a relu aujourd'hui les procès-verbaux des interrogatoires des différents inculpés et a commencé le classement définitif de ses dossiers.

Cette opération semblerait indiquer, ce que nous disions tout-à-l'heure, la clôture de l'instruction.

Dans la matinée, M. Meyer s'est uniquement occupé de ce travail. Il n'a interrogé aucun témoin et n'a fait extraire aucun inculpé.

Cet après-midi, après avoir reçu M. Jullemier, avocat de M. de Cesti, auquel il a accordé l'autorisation de voir son client, il a assez longuement entendu M. B..., agent d'affaires, mêlé il y a quelque temps à l'affaire Max Lebaudy, Elie de Talleyrand-Périgord. On se souvient que cette affaire fit grand bruit à cette époque.

Des traites de 50.000 francs, revêtues de la signature de Max Lebaudy et passées à l'ordre de M. Elie de Tallegrand-Périgord, avaient été déclarées fausses par le créateur. M. B... fut chargé de négocier une partie de ces titres.

M. Meyer a interrogé M. B... sur le point suivant : des démarches, ainsi qu'on l'avait annoncé, avaient-elles été faites par quelque intermédiaire pour empêcher, moyennant finances, la presse de publier le dessous de l'affaire.

M. Maës a été aussi reçu par le juge auquel il apportait encore des coupures de journaux et quelques explications complémentaires à celles données déjà par Mme Séverine.

Enfin Mme Rosenthal est encore venue implorer du juge la permission de voir son mari.

Nous ignorons si cette permission lui a été enfin accordée ; un fait particulier pourrait le faire croire:

M. Rosenthal, quelques instants après la venue de sa femme, était extrait du Dépôt et amené chez le juge ; pour lui éviter l'essoufflement et la fatigue dont il a dû se plaindre, les agents qui l'escortaient lui ont fait prendre le grand escalier qui conduit au couloir des juges d'instruction au lieu du petit escalier en spirale de la souricière. Cette ascension terminée, M. Rosenthal, comme à bout de souffle, s'est arrêté, s'appuyant de la main au mur du corridor qui mène au bureau de M. Meyer.

Mme Rosenthal, quelques minutes auparavant était descendue, venant du cabinet du juge, par le même chemin, accompagnée d'un jeune avocat. Elle a donc pu voir son mari et avoir avec lui un entretien fort court. M. Rosenthal, après sa comparution, est reparti, toujours escorté des deux agents, par l'escalier de la souricière.

On pense que la journée de demain, comme les suivantes, sera calme et que l'instruction qui doit se clore bientôt ne réserve plus au public aucune surprise.

LES « 104 »

Paris, 22 janvier. — L'instruction de l'affaire de la publication de la liste des 104 est très avancée. Mais les formalités judiciaires sont longues, tant à cause du nombre des plaintes en diffamation que de celui des inculpés.

L'ambassade du Saint-Siège

Paris, 22 janvier. — M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie, est attendu samedi ou dimanche à Paris. Son nom est mis en avant pour l'ambassade du Saint-Siège.

TIRAGES D'OBLIGATIONS
VILLE DE PARIS (1895)

Le n° 286,625 gagne 100,000 fr.
Le n° 321,080 gagne 50,000 fr.
Les n°s 445,250 et 35,002 gagnent chacun 100,000 francs.

Les numéros suivants sont remboursables chacun à 1000 fr.

498.451	552.990	586.286	541.442	222.758
268.720	250.757	428.028	557.923	20.076
569.673	330.284	305.132	580.831	458.170
564.493	571.618	108.293	334.824	245.487
301.328	195.208	542.974	106.677	531.125
290.582	162.671	397.860	252.827	555.545

Faits divers Télégraphiques
(De nos correspondants spéciaux)

UN HOMME BROYÉ. — Bourg, 22 janvier. — Un grave accident est arrivé ce matin sur la ligne de chemin de fer de Châlons-sur-Saône à Bourg.

Vers 5 heures 1/2, un journalier de Montrevel, nommé Victor Saunier, se rendait à son travail. En traversant la ligne, il a été broyé par un train de voyageurs.

Son cadavre horriblement écrasé a été transporté à Montrevel après les constatations légales.

UNE FEMME PAR LA FENÊTRE. — Lyon, 22 janvier. — Ce matin vers 7 heures, Mlle Hache, âgée de 50 ans, demeurant rue de Sonnois, 4, envoya sa bonne faire une commission. Pendant l'absence de celle-ci, elle se jeta par la fenêtre de sa chambre située au premier étage. La malheureuse s'est broyé le crâne. On ignore les causes de cet acte de désespoir.